Préfecture de département Loire-Atlantique

code postal 44290	Commune de GUEMENE-PENFAO	code Insee 44067

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **IAL - 166** du **29 avril 2011** mis à jour le **17 août 2018 (catastrophes naturelles)**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est **prescrit** et **non encore approuvé** — oui / non

Ce PPR est approuvé — oui **X** / non

PPR Inondation de la Vilaine	date 3 juillet 2002	aléa inondation	
	date	aléa	
	date	aléa	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêté préfectoral, note de présentation, règlement et cartographie réglementaire du PPRI Vilaine — consultable sur Internet * **X**

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui **X** / non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m — oui / non **X**

	date	aléa	
	date	aléa	
	date	aléa	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui / non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit** et **non encore approuvé** — oui / non **X**

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** — oui / non **X**

	date	aléa	
	date	aléa	
	date	aléa	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui / non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible **X**	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité — consultable sur Internet * **X**

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui / non **X**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

pièces jointes

7. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Carte des zones de sismicité sur le département de la Loire-Atlantique

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles **nombre 10** catastrophes technologiques **nombre 0**

Date 17/08/2018 La préfète de département

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de GUEMENE-PENFAO

RISQUE IDENTIFIE PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI) APPROUVE

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE INONDATION DE LA VILAINE

Risque d'inondation du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents pour lequel un plan de prévention des risques (PPR), valant servitude d'utilité publique, a été approuvé le 3 juillet 2002.

L'ensemble des documents relatifs à ce PPRI sont consultables sur internet :

www.loire-atlantique.gouv.fr
(Rubriques Politiques publiques - Risques naturels et technologiques - Prévention des risques naturels - Plans prévention risques naturels prévisibles - Les plans de prévention des risques inondation en Loire-atlantique - **Le PPRI du Bassin Aval de la Vilaine)**

- **Nature et caractéristiques de la crue**

Les inondations du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents sont des inondations par débordement de rivières relevant de la catégorie des crues lentes de plaine ; celles-ci, généralement hivernales, résultent de pluies prolongées sur des sols assez perméables et peu pentus où le ruissellement est long à se déclencher.

Les crues centennales retenues comme références pour le PPR précité sont :

- en ce qui concerne REDON et la Vilaine à l'aval de cette ville : la crue historique de janvier 1995
- s'agissant de l'Oust et de la Vilaine en amont de REDON : une crue calculée par modélisation mathématique.

- **Intensité et qualification de la crue**

Généralement, une crue est composée de deux paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Toutefois, cette dernière étant très homogène dans le lit majeur du secteur étudié, seule la hauteur de submersion, variable, a pu être utilisée pour qualifier la crue en trois aléas différents dont la définition est rappelée ci-après :

- aléa faible : profondeur de submersion inférieure à 0,50 mètre ;
- aléa moyen : profondeur de submersion comprise entre 0,50 mètre et 1 mètre ;
- aléa fort : profondeur de submersion supérieure à 1 mètre.

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRI DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE COMMUNE DE GUEMENE PENFAO

PLAN DE SITUATION

Champ d'Expansion des Crues (C.E.C.)

Secteur C.E.C. Zone 1 A aléa faible

Secteur C.E.C. Zone 2 A aléa moyen à fort

Zones Urbaines (Z.U.)

Secteur Z.U. Zone 1 B aléa faible

Secteur Z.U. Zone 2 B aléa moyen à fort

LEGENDE DES CARTES

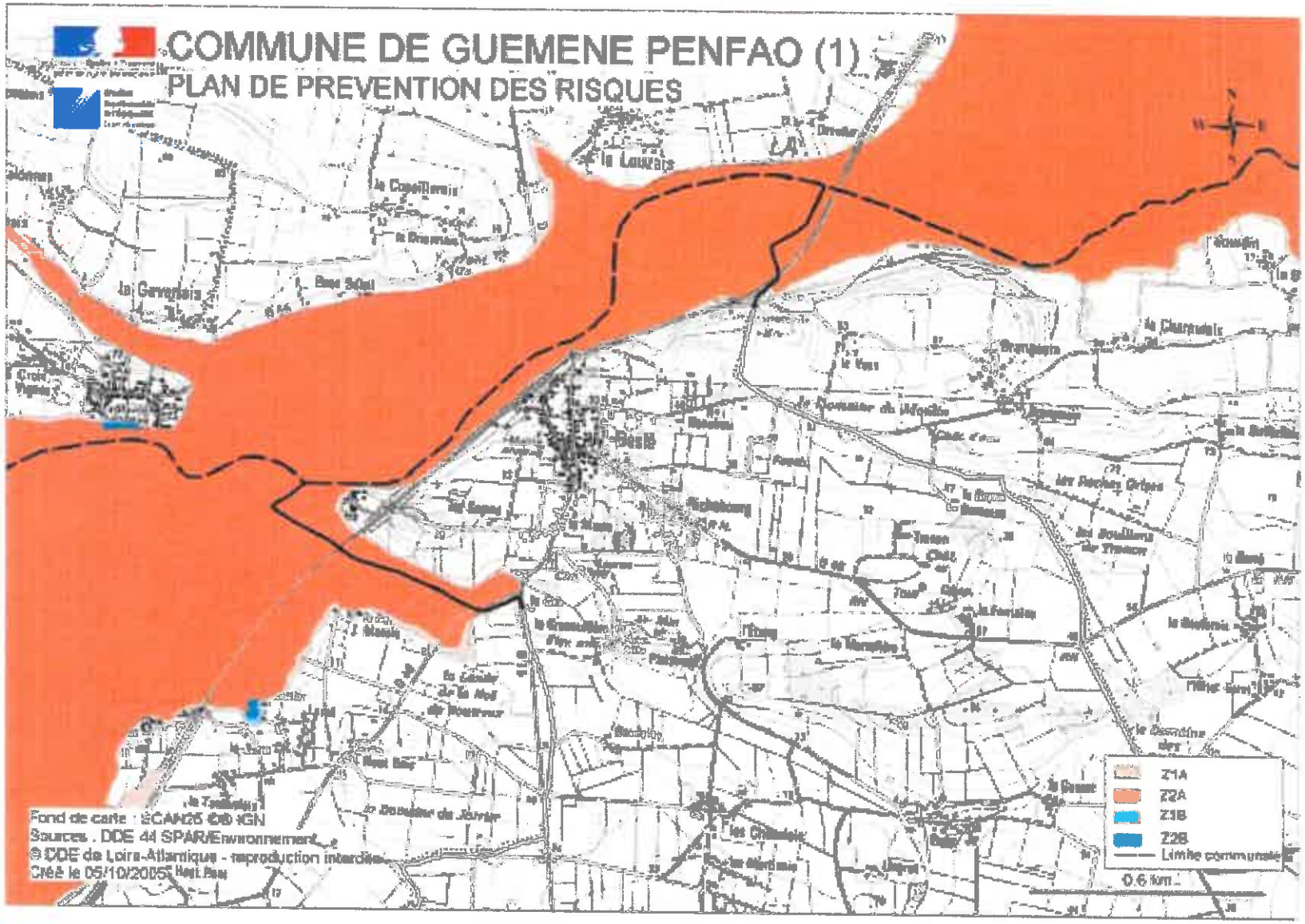
COMMUNE DE GUEMENE PENFAO (1)
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
Z1A
Z2A
Z1B
Z2B
Limite communale
0.6 km
Fond de carte : SCAN25 ©IGN
Sources : DDE 44 SPAR/Environnement
© DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 05/10/2005

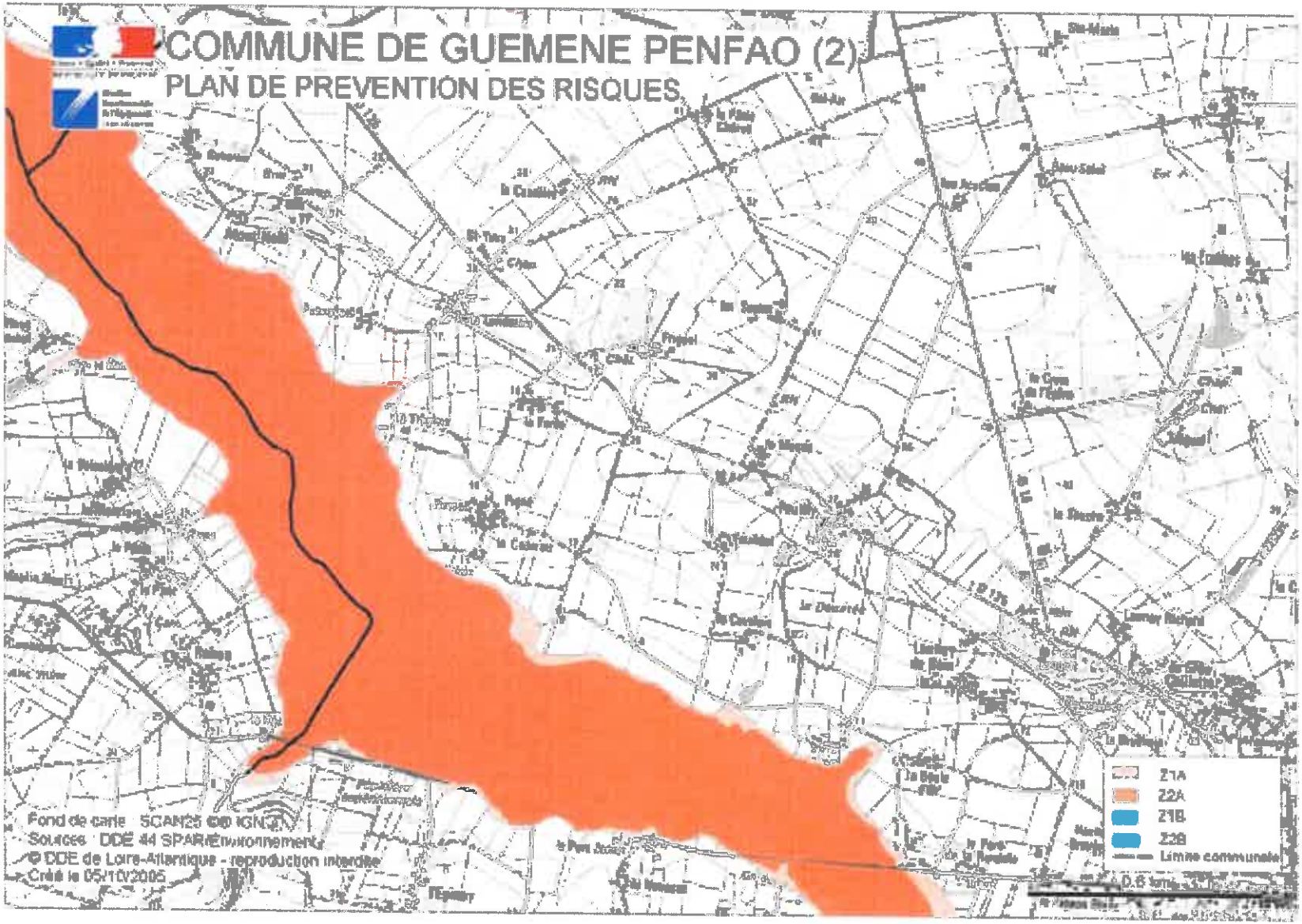
COMMUNE DE GUEMENE PENFAO (2)
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
Z1A
Z2A
Z1B
Z2B
Limite communale
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Sources : DDE 44 SPAR/Environnement
© DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 05/10/2005

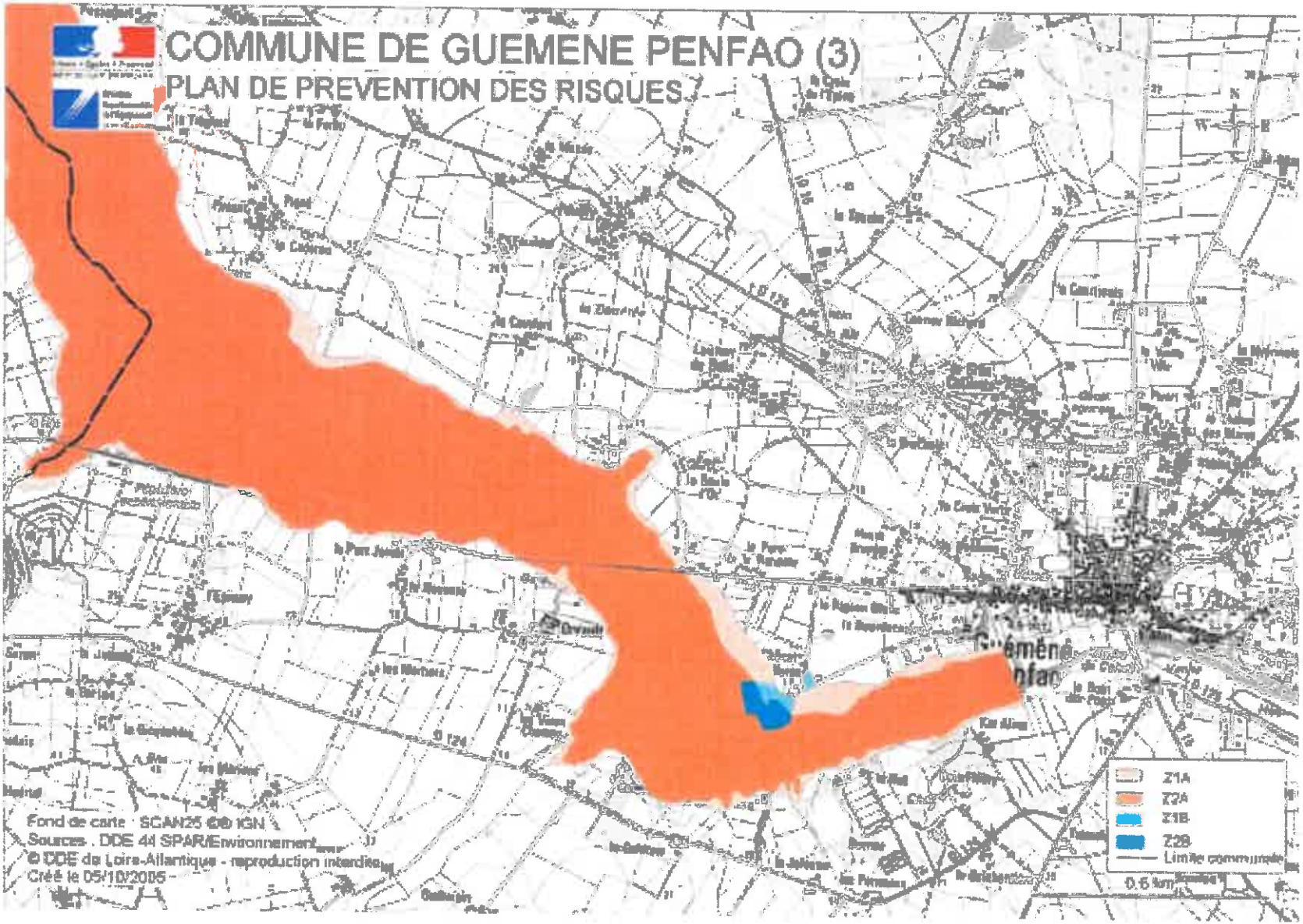
COMMUNE DE GUEMENE PENFAO (3)
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
Z1A
Z2A
Z1B
Z2B
Limite commune
0.6 km
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Sources : DDE 44 SPAR/Environnement
© DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 05/10/2005

ANNEXES

- arrêté d'approbation du PPRI du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents en date du 3 juilet 2002.
- note de présentation, règlement et zonage réglementaire du PPRI du bassin aval de la Vilaine consultable sur Internet : www.loire-atlantique.gouv.fr – (rubrique mentionnée page 2).

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

Zones de sismicité en Loire-Atlantique

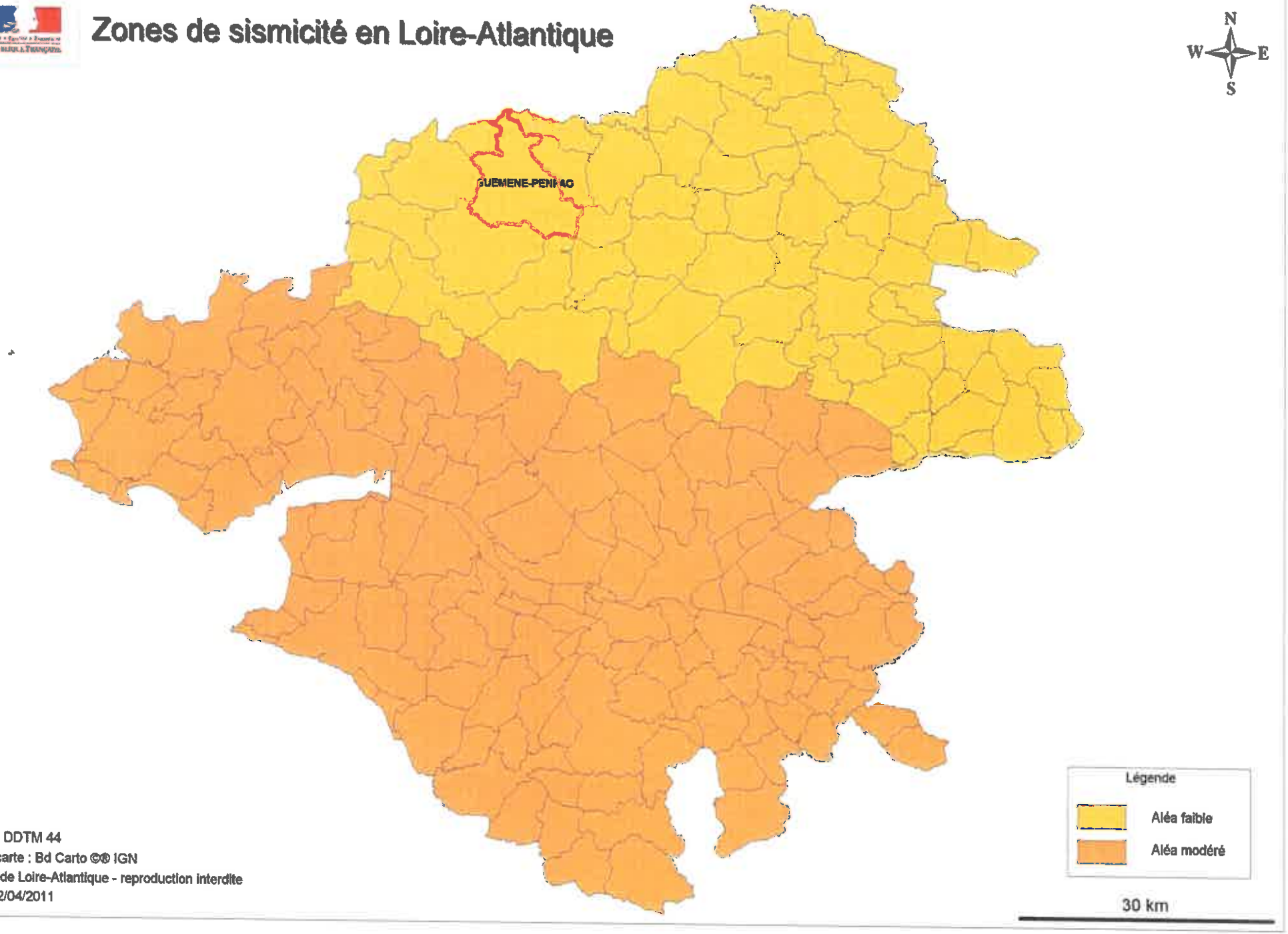

Sources : DDTM 44
Fond de carte : Bd Carto ©® IGN
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 12/04/2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de GUEMENE-PENFAO (Loire-Atlantique – MAJ 17/08/2018)

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/12/1995	08/02/1995
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	24/02/1996	25/02/1996	01/10/1996	17/10/1996
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	16/08/1997	16/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	05/01/2001	07/01/2001	12/02/2001	23/02/2001
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	25/05/2008	25/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	27/06/2010	27/06/2010	29/10/2010	03/11/2010
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	23/12/2013	24/12/2013	17/01/2014	18/01/2014
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	09/06/2018	09/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
44067	GUEMENE-PENFAO	Inondations et coulées de boue	11/06/2018	11/06/2018	23/07/2018	15/08/2018

RAPPEL : Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.